

DEPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA COMMUNE DE LOON - PLAGÉ

SEANCE DU MERCREDI 05 JUIN 2024

Objet :  
Convention 2024 avec la  
Mission Locale des Rives de  
l'Aa et de la Colme

Date de convocation :  
Le 06 mai 2024

Date d'affichage :  
Le 06 mai 2024

Nombre d'Administrateurs :  
En exercice : 15  
Présents : 10  
Pouvoirs : 2

Date de publication :  
Le 06 mai 2024

VOTE

	P	C	A
E.ROMMEL			
I.FERNANDEZ			
A.HEBINCK			
J.BRICHE			
C.BRASY			
V.JEANNEKIN			
J-L.WOUSSEN			
A.KLEINPOORT			
P.CHOQUET			
A.VANSTEENKESTE			
R.BROUCKE			
N.HOGUET			
Z.RENARD			
J-C.FOURNIER			
O.MERCIER			

P = Pour  
C = Contre  
A = Abstention

Acte rendu exécutoire après  
transmission à la Sous - Préfecture.

Notification en date du  
06 juin 2024

Étaient présent(e)s :

Mme Isabelle FERNANDEZ, Mme Aurélie HEBINCK, Mme Jocelyne BRICHE, Mme Cathy BRASY, M. Jean-Luc WOUSSEN, Mme Pascaline CHOQUET, Mme Nicole HOGUET, Mme Zélie RENARD, M. Jean-Claude FOURNIER, M. Olivier MERCIER

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

M. Eric ROMMEL, M. Alain KLEINPOORT

Excusé(e)s :

M. Vincent JEANNEKIN, Mme Annie VANSTEENKESTE,  
M. Roland BROUCKE

Depuis plusieurs années, la Mission Locale des Rives de l'Aa et de la Colme assure une permanence, au sein des locaux du Centre Communal d'Action Sociale, par la présence d'un conseiller à temps partiel.

Une convention de partenariat fixe les modalités tant pratiques que financières de ce partenariat. Elle prévoit qu'un 1<sup>er</sup> acompte de 10 000 €, correspondant à environ 50% de la subvention annuelle, soit versé à la signature de cette dernière.

Le solde sera versé début 2025, au vu d'un état dressé par le comptable de la Mission Locale et tenant compte de la fluctuation du salaire de l'agent.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser Mr Le Président à signer cette convention.

ADOPTE,  
Pour extrait certifié conforme,

Eric ROMMEL,  
Président du CCAS

